



Adolescents co-victimes de la violence conjugale

Préambule

Ce livret est destiné aux adolescents. Il a pour objectif de les aider à comprendre pourquoi et comment les violences conjugales, au sein de leur famille, ne concernent pas que leurs parents mais qu'elles les affectent aussi directement.

Les deux parents peuvent subir des violences conjugales ; cependant, les mères en étant, dans la très grande majorité des cas, les victimes, ce livret évoque principalement les conséquences des violences conjugales sur les mères et sur leurs relations avec leurs enfants adolescents.

C'est quoi, la violence conjugale ?

La violence conjugale est la violence exercée au sein d'un couple ou entre personnes ayant une relation sentimentale par une des personnes sur l'autre.

C'est un problème très **grave, fréquent et persistant** qui touche tous les pays, toutes les cultures et toutes les classes sociales.

Elle peut apparaître dans **tous les types de couples** : mariés ou non, avec ou sans enfant, jeunes ou âgés, homosexuels ou hétérosexuels, cohabitants ou non.

Mais partout, les victimes de violences conjugales sont **principalement des femmes.**

Ça se passe comment ?

La violence conjugale peut apparaître sous **différentes formes** :

- ▶ **Violences psychologiques** : menacer, crier, humilier, intimider, harceler, etc.
- ▶ **Contraintes et privations** : isoler la personne de sa famille et de ses amis, la priver de liberté, exercer des pressions financières, l'empêcher d'accéder aux soins ou de se faire aider...
- ▶ **Agressions physiques** : gifler, donner des coups de poing ou de pied, bousculer, jeter des objets sur la personne, etc. Cela peut aller jusqu'au meurtre de la personne.
- ▶ **Actes sexuels forcés** : toucher les parties intimes sans consentement, imposer des rapports sexuels...

**1 femme sur 10
est victime de violences conjugales.
En France, une femme meurt tous les 2 ou 3 jours
en moyenne à cause de violences conjugales.**

Pourquoi les enfants et les adolescents sont aussi victimes de la violence conjugale ?

Les enfants sont également victimes de la violence conjugale car :

- ▶ Ils peuvent assister aux violences, les entendre ou en avoir connaissance.
- ▶ La souffrance du parent victime a un impact négatif sur le bien-être des enfants et sur les relations familiales.
La violence ne permet pas au parent de jouer pleinement son rôle.
- ▶ Les enfants peuvent être utilisés comme moyen de pression par le parent auteur des violences sur le parent victime.
- ▶ Dans certains cas, les enfants peuvent eux-mêmes être frappés, insultés, harcelés, humiliés, menacés.

**Dans tous les cas,
la violence conjugale nuit gravement
au bon développement des enfants
et des adolescents et peut être considérée
comme de la maltraitance.**

**Dans plus de 40% des situations
de violences conjugales, au moins un enfant
est témoin d'actes de violence
commis sur un des parents.**

Comment ça se passe pour toi ?

Les violences conjugales entre tes parents sont très difficiles à vivre et elles peuvent provoquer chez toi différents sentiments :

- ▶ de la peur
- ▶ de la tristesse
- ▶ de la colère
- ▶ de la honte
- ▶ des cauchemars, des flash-backs des scènes violentes
- ▶ de la culpabilité :
peut-être te sens-tu responsable pour une raison ou une autre. Mais sache que le seul responsable est l'auteur des violences et que rien ne peut les justifier.
- ▶ un sentiment d'impuissance :
Tu ne sais pas comment réagir, comment aider ta mère, tes parents, comment demander de l'aide.
- ▶ un conflit de loyauté :
Tu te sens coincé et obligé de prendre parti pour l'un ou l'autre de tes parents.

La souffrance ressentie par les enfants exposés aux violences conjugales peut déboucher sur des traumatismes sérieux. Elle peut se traduire par des difficultés importantes dans leur vie quotidienne (déprime, échec scolaire, addictions, agressivité, fugue...)

Quel impact sur les relations avec tes parents ?



► Les violences conjugales affectent l'ensemble du climat familial. Elles provoquent du désordre et des tensions entre tous les membres de la famille, même entre frères et sœurs.

► Les violences conjugales rendent difficiles tes relations avec tes deux parents, qu'il s'agisse du parent auteur ou du parent victime de violences (peur, agressivité, colère, mépris, rancœur, incompréhension, pitié...). Paradoxalement il se

peut que tes relations soient encore plus complexes avec ton parent qui est victime de violences.

► Tes parents pensent peut-être que ne pas parler des violences permet de t'en « protéger ». De ton côté, tu aimerais peut-être le faire mais tu n'oses pas.

► Pris dans la situation de violence, tu peux avoir le sentiment d'être mis à une place qui n'est pas la tienne (protecteur, médiateur, objet de pression, pris à parti...). Dans tous les cas, ce n'est pas à toi de jouer ce rôle.

► Même en cas de séparation, les blessures provoquées par les violences conjugales peuvent perdurer et impacter les relations entre parents et enfants ainsi que l'équilibre du parent qui a été victime de violences.

Ta mère est (ou a été) victime de violence conjugale, que se passe-t-il pour elle ?

Pour plusieurs raisons, souvent complexes, il peut être très difficile pour une mère victime de violence conjugale de réagir, de se protéger et de remplir sereinement son rôle de parent :

- ▶ **Elle a peur** et elle est « paralysée » par la crainte de subir de nouvelles violences.
- ▶ **Elle se sent coupable.** Ton père lui fait croire que les violences arrivent à cause d'elle et qu'elle mérite ce qui lui arrive.
- ▶ **Elle croit que la situation peut s'améliorer.** Parfois ton père s'excuse et dit qu'il va arrêter d'être violent. Hélas, dans la plupart des cas, les violences continuent au moindre prétexte.
- ▶ **Elle a honte,** se replie sur elle-même, n'en parle à personne.
- ▶ **Elle a peur de porter plainte** car elle redoute d'être mal reçue au commissariat, de ne pas être crue ou des conséquences de sa plainte.
- ▶ **Il lui est difficile de partir** car ceci signifie une séparation de la famille. Beaucoup de femmes n'ont pas les moyens financiers de partir et de subvenir seules à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.
- ▶ **Elle a peur d'être séparée de ses enfants,** surtout si ton père lui fait croire qu'elle n'a aucun droit, qu'elle est en tort ou même qu'elle est « folle ».
- ▶ **Envahie par les violences** qu'elle subit, ta mère peut être moins disponible psychologiquement pour toi. Tu peux te sentir délaissé ou penser qu'elle ne fait pas ce qu'il faut pour se protéger et te protéger.
- ▶ **Fragilisée psychologiquement,** ta mère peut avoir des comportements difficiles à comprendre ou à accepter pour toi (agressivité, déprime, rejet, voir en toi des ressemblances avec ton père...). Ces difficultés peuvent nuire à vos relations.

Que dit la loi ?

Les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles touchent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou même économiques.

Les victimes de violences conjugales peuvent bénéficier de mesures de protection proposées par les institutions et de nombreuses associations.

Ces mesures d'aide peuvent s'étendre aux enfants qui doivent eux-aussi être protégés.

En fonction des situations, différents types de sanctions sont possibles à l'encontre des auteurs de violences conjugales : amende, mesure d'éloignement, obligation de soins, peine de prison, perte de l'autorité parentale.



**Parler des violences
est la meilleure façon
de les arrêter
et d'aider les parents
à s'en sortir.**

Comment trouver de l'aide ?

- ▶ Contacter la **Maison des Adolescents** la plus proche de chez toi **MDA Amica : 01 43 88 23 64**
- ▶ Parler à un adulte de confiance (assistante sociale, professionnel de santé, éducateur, psychologue...).
- ▶ Le **119 : Numéro destiné aux enfants et adolescents** confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou un autre (*gratuit et anonyme*).
- ▶ Appeler le **3919 : Numéro destiné aux femmes victimes de violences**, à leur entourage et aux professionnels concernés (*gratuit et anonyme*).
- ▶ **SOS Femmes 93 : 3, allée du Moulin - Bondy - 01 48 48 62 27**
- ▶ Se rendre au commissariat le plus proche pour signaler les violences.
- ▶ En cas d'urgence appeler le **17 (Police secours)** ou le **18 (Pompiers)**